- 08 -LE BUDGET DE TVA

- Objectif(s):
 - o Evaluation de la TVA prévisionnelle.
- Pré requis :
 - o Connaissances des mécanismes de la TVA.
- Modalités :
 - o Principes,
 - o Synthèse,
 - o Application.

TABLE DES MATIERES

Chapitre 1. RAPPELS.	2
1.1. TVA nette due	
1.2. Exigibilité de la TVA	
1.3. Déductibilité de la TVA	2
Chapitre 2. LE BUDGET DE TVA.	
2.1. Présentation.	
2.2. Exemple de présentation	
Chapitre 3. SYNTHESE.	
Chapitre 4. APPLICATION.	
4.1. Enoncé et travail à faire	
4.2. Annexe.	
4.3. Correction.	

Chapitre 1. RAPPELS.

1.1. TVA nette due.

Selon le régime du **réel normal**, au titre d'un mois M:

Tva nette due _	TVA due	TVA déductible	TVA déductible
(ou à décaisser)	(collectée)	sur ABS	sur immobilisations

La TVA nette due au titre du mois M sera exigible au cours du mois M+1.

Un éventuel **crédit de TVA**, au titre du mois M, serait reporté sur le mois suivant. Il sera déduit de la TVA due au titre du mois M+1.

1.2. Exigibilité de la TVA.

Exigibilité de la TVA:

- pour les ventes de biens meubles : à la livraison, en réalité à la facturation.
- pour les **prestations de services** : à **l'encaissement sauf en cas d'option** sur les débits qui entraîne une exigibilité dès la facturation.

1.3. Déductibilité de la TVA.

Droit à déduction (déductibilité) de la TVA :

- pour les achats de biens meubles : à la réception du bien, en réalité de la facture.
- pour les achats de services : au paiement sauf si le prestataire à opter pour les débits, ce qui entraîne un droit à déduction dès réception de la facture.

Chapitre 2. LE BUDGET DE TVA.

2.1. Présentation.

Le budget de TVA doit être établi à partir :

- du **budget des ventes** de biens ou de prestations de services et qui permet le calcul de la **TVA collectée**,
- du **budget des approvisionnements** (ou des achats) de biens et de services qui permet d'évaluer la **TVA déductible** sur les autres biens et services (ABS),
- du **budget des investissements** qui fera apparaître la **TVA déductible** sur les acquisitions d'immobilisations.

2.2. Exemple de présentation.

Budget de TVA du 1er semestre

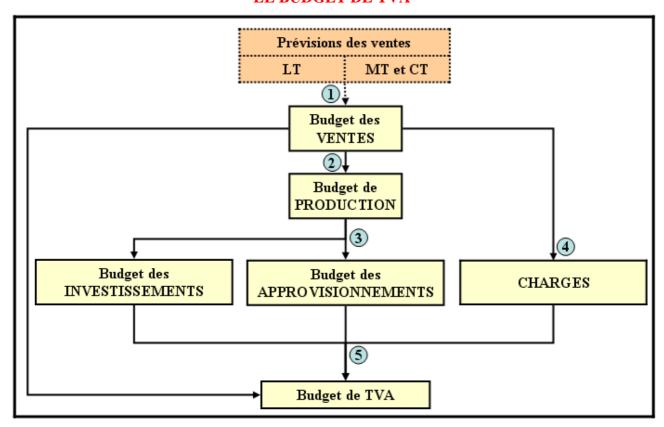
Budget de 1 vii du 1ei bemestre								
Eléments	J	F	M	A	M	J	Bilan	
TVA collectée	20 000	40 000	50 000	30 000	60 000	70 000		
- TVA déductible / ABS	10 000	20 000	30 000	10 000	20 000	40 000		
- TVA déductible / immobilisations		5 000	30 000			10 000		
- Crédit de TVA				1 0 000				
= TVA nette due (ou crédit de TVA)	10 000	15 000	-10 000	10 000	40 000	20 000	20 000	

La **TVA nette due** au titre du mois de juin, figurera au **Passif du bilan prévisionnel** au 30 juin, parmi les **dettes fiscales et sociales** liées à l'exploitation.

Un éventuel **crédit de TVA**, fin juin figurerait à l'**Actif du bilan** au 30 juin, dans les **autres créances d'exploitation**.

Chapitre 3. SYNTHESE.

LE BUDGET DE TVA



Chapitre 4. APPLICATION.

4.1. Enoncé et travail à faire.

Voici les informations extraites des budgets pour le 1 er semestre et nécessaires pour l'établissement du budget de TVA de l'entreprise **LOBISTA** :

Eléments	J	F	M	A	M	J
Ventes HT	120 000	140 000	130 000	150 000	120 000	160 000
Achats de biens et services HT	60 000	80 000	70 000	80 000	90 000	100 000
Acquisitions d'immobilisations HT			80 000		20 000	

TVA au **taux normal** sur toutes les opérations.

TRAVAIL A FAIRE : en utilisant l'annexe ci-dessous :

Etablir le budget de TVA pour le 1er semestre.

4.2. Annexe.

BUDGET DE TVA DU 1er SEMESTRE

Eléments	J	F	M	A	\mathbf{M}	J	Bilan
TVA collectée							
- TVA déductible sur ABS							
- TVA déductible sur immobilisations							
- Crédit de TVA reporté							
= TVA nette due (ou crédit de TVA)							

4.3. Correction.

BUDGET DE TVA DU 1er SEMESTRE

Eléments	J	F	M	A	M	J	Bilan
TVA collectée	23 520	27 440	25 480	29 400	23 520	31 360	
- TVA déductible sur ABS	11 760	15 680	13 720	15 680	17 640	19 600	
- TVA déductible sur immobilisations			15 680		3 920		
- Crédit de TVA reporté				3 920			
= TVA nette due (ou crédit de TVA)	11 760	11 760	-3 920	9 800	1 960	11 760	11 760

Remarques:

- Le décaissement de la TVA due au titre d'un mois donné, est effectué dans le courant du mois suivant.
- La TVA due au titre du mois de juin est inscrite au passif du bilan prévisionnel dans les "Dettes fiscales et sociales".